

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**EXTRAIT****DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 18**Pouvoirs : 08**Excusés : 02**Absents: 01**Qui ont pris part**à la délibération : 26**Date de convocation : 15 décembre 2017*SEANCE DU 22 DECEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel - M. BLANC Romain (arrivé à 18h45) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Remy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - Mme PICHARD Laure - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul.

Pouvoirs : Mme ROURE Simone à M. le Maire - Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER - Mme DEFAUX Catherine à Mme MONTAGNE - M. TOULOUSE Christian à M. MARIN - M. CHAMBELLAND Michel à M. KUHLMANN - Mme BALS Fabienne à M. LHOMME - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN - M. CORNU François à M. COIFFIER.

Excusés : Mme MATHIVET Séverine - M. POUMAROUX Jean.

Absent : Mme LEVY Séveryn.

5 - BUDGET DE LA COMMUNE : MISE EN REFORME DE BIENS DE LA COMMUNE AU 31 DECEMBRE 2017

Monsieur le Maire explique à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que plusieurs biens ne sont plus dans le patrimoine de la Commune ou doivent être détruits car ils ne fonctionnent plus et ne peuvent être réparés ou sont cédés à titre onéreux.

Aussi, en application de la procédure comptable, il convient de les sortir de l'actif de la Commune pour leur valeur nette comptable. Monsieur le Maire proposera d'approuver l'état de sortie des immobilisations tel que précisé ci-dessous :

N° inventaire	N° immobilisation	Nature du bien	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable au 31/12/2017
20140088	20140088	BALAYEUSE COMPOSANTS CARTE MERE	16/06/2014	7 336.27	4585.27
3227	20927	BALAYEUSE	30/10/2007	118 679.00	0
1122	96018	EXPRESS ISOTHERME CANTINE 4627YH83	06/08/1996	13 849,33	0

2093	99036	RIDEAUX + BANCS	17/08/1999	577.48	0
21092	3392	PANNEAU AFFICHAGE	20/03/2009	376.74	0
2745	20445	PODIUM DEMONTABLE	25/06/2004	15399.70	0
2086	99028	CUTTER CUVE	27/07/1999	1029.58	0
20120127	20120127	RAMPE SKATE PARK	23/05/2012	15787.20	0
2301	20092	10 CHAISES + 3 TABLES	17/11/2000	667.69	0
2759	20459	DOUCHE HYDROPOOL POUR LES PLAGES	19/07/2004	1020.71	0
96017	96017	BANCS, POUBELLES, PAVILLONS, GUIRLANDE, JEUX	31/07/1996	7482.40	0

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Considérant que de nombreux biens ne sont plus dans le patrimoine de la Commune ou doivent être détruits car ils ne fonctionnent plus et ne peuvent être réparés ou sont cédés à titre onéreux,
- Considérant qu'en application de la procédure comptable, il convient de les sortir de l'actif de la Commune pour leur valeur nette comptable,

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- D'approuver l'état de sortie des immobilisations mises en réforme comme listées plus haut.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 décembre 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT